



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
05/07/2024	05/07/2024	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GHILACI Marion
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse		X	Mme HAAS Valérie
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme LLORDEN Anne-Marie		

Délibération n°2024-07-10-02

Résultat du vote **16 pour**

Objet : Acquisition amiable d'un garage 15 rue du Moulin à Briatexte

Le garage de la parcelle B0126 sis 15 rue du Moulin, 81390 Briatexte est à vendre pour un montant de 5000 €. Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du centre-bourg et compte tenu de l'emplacement de cet immeuble il convient d'acquérir ce bien d'une superficie de 36 m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

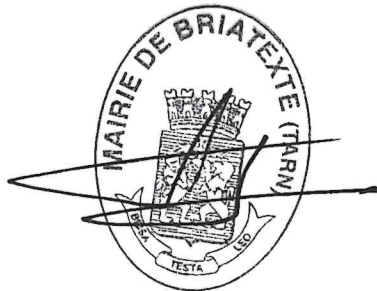
Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter les services des Domaines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition du bien immobilier cadastré B0126, situé 15 rue du Moulin à Briatexte.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix de 5000 € net vendeur. La commune prendra en charge les frais notariés.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

